

FORMATIONS **EXPERT**

(Sécurité 3)

LE DOCUMENT UNIQUE DE PREVENTION **DES RISQUES**

PRESENTATION

Au-delà de l'obligation de tout entrepreneur (loi 91-1414 du 31 décembre 1991) d'établir son document unique, il est indispensable d'utiliser une méthode pour évaluer les risques sur son site afin d'agir avec rationalité et efficacité.

Cette formation vous permet de réaliser et faire vivre un diagnostic Santé-Sécurité pertinent au sein de votre entreprise et surtout de déclencher des actions de prévention pertinentes pour éviter les accidents.

PUBLIC ET PREREQUIS

Cette formation s'adresse aux directeurs, cadres de direction, chefs de service des établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.

OBJECTIFS

- Mettre en place une démarche rigoureuse et pragmatique d'analyse des risques au service de la prévention
- Permettre aux participants d'identifier les dangers associés à leur activité.
- Rédiger le document unique et le faire vivre.
- Intégrer la notion de risques psychosociaux.
- Déclencher un plan de prévention pertinent pour garantir la maîtrise des risques.

CONTENU

Durée de la formation : 2 journées, soit 14 heures

1. Faire le point sur la réglementation

- Les limites juridiques : la définition civile et pénale du dirigeant.
- Les réglementations en matière d'hygiène, de santé et sécurité.

2. Évaluer les risques au poste de travail

- Organiser son évaluation dans le temps.
- Les méthodes d'analyse des risques "a priori".
- Identifier les dangers.
- Estimer et hiérarchiser les risques : gravité, fréquence, probabilité d'apparition du danger.
- Le cas particulier des risques : explosion, incendie, atmosphère confinée.
- L'évaluation des risques psychosociaux.

3. Rédiger, organiser le suivi et l'évolution du document unique

- Recueillir les résultats de l'évaluation des risques.
- Les points clés pour répondre aux exigences de la loi.
- Faire vivre son plan Sécurité : organiser des bilans et mettre à jour son document unique.
- Optimiser son analyse des risques déjà réalisée dans votre entreprise.

4. Construire son plan d'actions et le suivre

- Agir sur les causes ou miser sur la détection pour diminuer les risques santé-sécurité.
- Décider et préparer un plan de maîtrise du risque.
- Formaliser son plan de maîtrise.
- Suivre l'efficacité des actions décidées.
- Le management des risques.
- Intégrer au plan d'actions de nouvelles actions correctives et/ou préventives.

5. Gérer et communiquer

- Identifier les acteurs internes et externes.
- Repérer les relations à établir et les moyens associés.
- Cibler les messages dans le temps.
- Assurer un retour d'expérience.

COÛT PÉDAGOGIQUE

700 €/participant pour le module Sécurité 3

Tarif forfaitaire de 1 200 € pour les 3 modules Sécurité au lieu de 1 400 €

DATES

Intitulé des modules		Dates
Module Sécurité 1	La responsabilité pénale du directeur d'ESSMS	06 Février 2013
Module Sécurité 2	La réglementation et gestion de la sécurité dans les ERP	07 Février 2013
Module Sécurité 3	Le document unique de prévention des risques	11/12 Février 2013

Liste des documents à télécharger

- Fiche synthétique Cycle Sécurité 3 : «Le document unique de prévention des risques»
- Formulaire d'inscription cycle Expert